



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/52/4
20 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 95 de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

Lettre en date du 17 octobre 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié par le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international sur le système monétaire international, qui s'est réuni le 21 septembre 1997 à Hong Kong (Chine) sous la présidence de la Belgique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies, au titre du point 95 de l'ordre du jour, intitulé "Questions de politique macro-économique".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Alex REYN

ANNEXE

Communiqué du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs
du Fonds monétaire international

1. Le Comité intérimaire a tenu sa quarante-neuvième réunion à Hong Kong (Chine) le 21 septembre 1997, sous la présidence de M. Philippe Maystadt, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et du commerce extérieur de la Belgique (la liste des participants figure à l'appendice II).

2. Le Comité s'est félicité des perspectives qui semblaient dans l'ensemble favorables au maintien de l'expansion de la production et des échanges mondiaux. Certains pays se trouvent néanmoins confrontés à des risques qui, s'ils ne font pas l'objet d'une action décisive, pourraient avoir des répercussions sur l'économie mondiale.

- On peut s'attendre au maintien d'une croissance assortie d'un faible taux d'inflation dans l'ensemble des pays développés. Toutefois, pour beaucoup d'entre eux, la poursuite de l'effort d'assainissement budgétaire reste un problème qui exige des mesures énergiques à court et à moyen terme. Les taux de change entre les principales monnaies devraient correspondre aux principes économiques de base, compte tenu de l'importance qu'il y a à éviter de forts déséquilibres de la balance extérieure. Dans les pays où une forte proportion des ressources a déjà été utilisée, y compris aux États-Unis, la politique monétaire devrait éviter la résurgence de l'inflation. Dans les pays du continent européen, la politique monétaire devrait demeurer compatible avec une expansion régulière de la demande intérieure. Pour le Japon, il s'agit d'atteindre l'objectif d'une croissance alimentée par la demande intérieure, avec l'appui de la politique monétaire, tout en poursuivant activement le programme de réformes structurelles et en continuant à assainir la situation budgétaire à moyen terme. Les taux élevés de chômage structurel que connaissent plusieurs pays européens font ressortir la nécessité d'entreprendre sans tarder des efforts plus énergiques pour améliorer l'efficacité et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre et des marchés de produits et pour réformer le régime des impôts et celui des prestations sociales et autres indemnités.
- Les résultats et les perspectives d'expansion des pays en développement en général se sont améliorés au cours des dernières années. De nouveaux progrès s'imposent toutefois dans de nombreux cas pour réduire sensiblement la pauvreté. Pour cela, il faudra observer une stricte discipline macro-économique et accélérer les réformes structurelles, y compris les réformes de la "deuxième génération" destinées à renforcer la gestion de l'administration publique et du secteur financier, à mettre en valeur le capital humain, à développer l'infrastructure de base et à créer un environnement transparent et favorable à l'investissement privé.
- Dans certains pays nouvellement passés à une économie de marché, de graves déséquilibres de la balance extérieure et la fragilité des

systèmes bancaires ont entamé la confiance des investisseurs et ont exacerbé les risques inhérents à l'instabilité des mouvements de capitaux.

- Dans les pays en transition, la croissance a repris à la suite des résultats satisfaisants qu'ont donnés, dans la plupart des cas, la stabilisation macro-économique et les réformes structurelles. Le renforcement du taux de croissance exigera une accélération des réformes juridiques, institutionnelles et autres propres à encourager l'activité économique et l'investissement privé. Pour que les résultats obtenus jusqu'ici puissent être confirmés et renforcés, l'inflation devra dans la plupart des cas être encore abaissée grâce à des politiques macro-économiques ordonnées.

3. Le Comité s'est félicité du chemin parcouru en Europe vers l'union économique et monétaire, dont la réussite contribuera à stabiliser le système monétaire international. La convergence économique observée en Europe et la ferme volonté de créer cette union économique et monétaire à la date prévue constituent une base solide pour assurer un passage sans heurt à l'euro le 1er janvier 1999. Les participants donneront la meilleure garantie d'une union économique et monétaire solide et stable en fournissant la preuve non seulement de leur respect des exigences budgétaires du pacte de stabilité et de croissance, mais aussi de leur volonté de s'attaquer aux causes profondes du grave chômage dont souffre l'Europe.

4. Le Comité a réaffirmé que la mondialisation contribue de manière décisive à la croissance économique dans le monde entier. Pour que la mondialisation profite à tous les pays, il est indispensable que les directives générales énoncées par le Comité dans la Déclaration sur un partenariat pour une expansion durable de l'économie mondiale soient respectées par tous ses membres. Le Comité s'est félicité de l'adoption récente, par le Fonds monétaire international, de directives sur les principes d'une saine conduite des affaires publiques ainsi que des efforts entrepris pour améliorer la viabilité des systèmes financiers, parmi lesquels il y a lieu de citer l'élaboration par le Comité de Bâle, en collaboration avec les organes de surveillance dans un certain nombre de pays nouvellement passés à une économie de marché, des principes de base pour un contrôle bancaire efficace.

5. Le Comité a noté que les perturbations récemment observées sur les marchés financiers en Asie ont à nouveau fait apparaître à quel point il est important pour les dirigeants de tous les pays de veiller à la cohérence interne des politiques macro-économiques, de renforcer les systèmes financiers et d'éviter des déficits extérieurs excessifs et le recours aux emprunts étrangers à court terme. Même si la récente agitation sur les marchés financiers entraînera sans doute un ralentissement de la croissance à court terme dans certains des pays touchés, leurs bases économiques demeurent solides et les perspectives à long terme sont favorables, à condition qu'ils poursuivent l'application des politiques d'ajustement nécessaires. Le Comité a également noté que la situation récemment observée en Asie avait montré que les courants de capitaux, qui vont croissant, appelleront peut-être une certaine adaptation des régimes de change en fonction de l'évolution de la situation. Quel que soit le régime de

change appliqué par un pays, il demeure indispensable que les politiques macro-économiques et structurelles lui soient adaptées.

6. Le Comité a félicité le FMI d'avoir réagi aussi promptement et efficacement aux événements survenus en Asie; il s'est félicité de l'appui fourni par la région et a invité le Conseil d'administration à examiner quels autres enseignements pourraient être tirés du fonctionnement du Fonds et à lui communiquer ses conclusions à la prochaine réunion. Dans ce contexte, le Comité a reconnu que les événements récents posaient un certain nombre de questions analytiques, notamment en ce qui concerne la prévention des crises et les effets de contagion. Le Comité a souligné l'importance de l'ouverture, de la responsabilité et de la transparence des politiques économiques si l'on veut assurer la crédibilité des politiques et accroître la confiance dans le cadre de la mondialisation. Il serait utile que le FMI s'intéresse à ces questions, y compris à la possibilité d'élaborer un code de bonne pratique. Des moyens d'information économique précis et rapides sont aussi nécessaires pour améliorer le fonctionnement des marchés. Le Comité s'est félicité de la norme spéciale de diffusion des données mise au point par le Fonds et de la décision récente de diffuser volontairement des bulletins d'information à la presse concernant les conclusions de la surveillance assurée par le Fonds dans les différents pays, ce qui améliore sensiblement la transparence. Le Comité espère que cette norme spéciale de diffusion des données du Fonds sera renforcée.

7. Le Comité a réaffirmé qu'à son avis, un système ouvert et libéral pour les mouvements de capitaux, fondé sur des politiques macro-économiques saines et des systèmes financiers solides, renforce le bien-être économique et la prospérité de l'économie mondiale. Le Comité a adopté une déclaration sur la libéralisation des mouvements de capitaux en vertu d'un amendement aux articles du Fonds, dont le texte est reproduit à l'appendice I, estimant qu'un amendement aux articles du Fonds constituerait le moyen le plus efficace d'assurer une libéralisation disciplinée des mouvements de capitaux qui soit compatible avec le rôle que joue le Fonds dans le système monétaire international. Le Comité a prié le Conseil d'administration d'achever en priorité ses travaux sur ce point et de soumettre un rapport accompagné d'une proposition d'amendement au Conseil des gouverneurs.

8. Le Comité s'est félicité de l'accord auquel est parvenu le Conseil d'administration au sujet aussi bien de la marge d'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la onzième révision générale des quotes-parts que de la méthode à appliquer pour la répartition de cette augmentation générale. Le Comité a décidé ce qui suit :

- Le total actuel des quotes-parts du Fonds serait majoré de 45 %;
- 75 % de l'augmentation générale seraient répartis proportionnellement aux quotes-parts actuelles;
- 15 % de l'augmentation générale seraient répartis proportionnellement à la part des membres dans les quotes-parts calculées (sur la base des données de 1994), afin de mieux correspondre à la situation économique relative des membres;

- Les 10 % restants de l'augmentation générale seraient répartis entre les membres dont les quotes-parts actuelles ne correspondent pas à la place qu'ils occupent dans l'économie mondiale (telle que déterminée par l'excédent de leur part dans les quotes-parts calculées par rapport à leur part dans les quotes-parts réelles), 1 % de l'augmentation générale étant réparti entre cinq membres dont les quotes-parts sont en complet désaccord avec leur situation économique relative et qui sont en mesure de contribuer à moyen terme aux liquidités du Fonds.

Le Comité a invité le Conseil d'administration à soumettre à l'approbation du Conseil des gouverneurs, avant la fin de l'année 1997, un projet de résolution sur l'application des augmentations des quotes-parts qui ont été convenues. Le Comité a réaffirmé que, selon lui, les formules utilisées pour calculer les quotes-parts devraient être réexaminées par le Conseil dès que la onzième révision générale aura été menée à bien.

9. Le Comité s'est félicité de l'accord auquel était parvenu le Conseil d'administration au sujet de l'amendement à apporter aux articles afin de donner à tous les membres une part équitable des allocations cumulatives de droits de tirage spéciaux (DTS) par le biais d'une allocation spéciale unique de DTS pour un montant de 21,4 milliards de DTS, ce qui doublera le montant des DTS déjà accordés. Le Comité recommande donc au Conseil des gouverneurs d'adopter ce projet de résolution.

10. Le Comité s'est félicité des progrès récemment enregistrés dans la mise en oeuvre de l'Initiative relative à la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), et notamment des décisions de principe prises par les conseils d'administration du Fonds et de la Banque en vue de fournir une aide à l'Ouganda, à la Bolivie et au Burkina Faso, ainsi que des discussions préliminaires concernant la Côte d'Ivoire, le Guyana et le Mozambique. Le Comité a encouragé les pays qui pourraient bénéficier de cette initiative à prendre sans tarder les mesures d'ajustement nécessaires pour recevoir cette aide spéciale.

11. Le Comité s'est félicité des efforts soutenus réalisés pour rassembler les ressources qui permettront de mener à bien le financement des initiatives portant sur la facilité d'ajustement structurel renforcée et sur la dette des pays pauvres très endettés. Il a relevé que, compte tenu des engagements bilatéraux pris ou attendus et de la nécessité de recevoir de nouveaux engagements au titre de l'Initiative des pays pauvres très endettés, de nouvelles mesures devront être envisagées sans tarder afin de pouvoir assurer le financement de ces initiatives dans les meilleurs délais.

12. Le Comité se réunira à nouveau à Washington, D. C., le 16 avril 1998.

APPENDICE I

Déclaration du Comité intérimaire sur la libéralisation des mouvements de capitaux en vertu d'un amendement aux articles du Fonds

1. Le moment est venu d'ajouter un nouveau chapitre à l'accord de Bretton Woods. Les mouvements de capitaux privés ont acquis beaucoup plus d'importance dans un système monétaire international de plus en plus ouvert et libéral qui s'est avéré extrêmement bénéfique pour l'économie mondiale. En facilitant l'acheminement des économies vers les opérations les plus productives, les mouvements de capitaux augmentent les investissements, la croissance et la prospérité. À condition qu'elle procède de façon ordonnée et qu'elle soit appuyée à la fois par des politiques nationales appropriées et par un solide système multilatéral de surveillance et d'appui financier, la libéralisation des mouvements de capitaux constitue un élément indispensable, dans la phase actuelle de mondialisation, d'un système monétaire international efficace. Le rôle central que joue le Fonds monétaire international (FMI) dans le système monétaire international et sa composition quasiment universelle le placent dans une situation privilégiée pour favoriser ce processus. Le Comité estime que le nouveau mandat proposé pour le Fonds doit être ambitieux dans son intention mais prudent dans sa mise en oeuvre.

2. Les mouvements internationaux de capitaux sont extrêmement sensibles notamment à la stabilité du système monétaire international, à la qualité des politiques macro-économiques et à la validité des régimes financiers nationaux. L'agitation observée récemment sur les marchés financiers a démontré une fois encore l'importance qu'il y a à asseoir la libéralisation sur toute une gamme de mesures structurelles, en particulier dans le secteur monétaire et financier, et à l'inscrire dans le cadre d'un ensemble solide de politiques macro-économiques et de régimes de change. Une importance particulière devra s'attacher à la mise en place de conditions favorables à une utilisation optimale des capitaux et de régimes financiers suffisamment solides pour faire face aux fluctuations des mouvements de capitaux. Cette approche progressive mais globale permettra d'adapter la libéralisation des comptes de capital à la situation des différents pays, et d'optimiser du même coup les chances de réussite non seulement pour chaque pays mais aussi pour le système monétaire international.

3. Ces efforts devraient aboutir à la mise en place d'un système multilatéral et non discriminatoire pour favoriser la libéralisation des mouvements de capitaux. Le Fonds aura pour tâche d'aider à la mise en place de ce système et se tiendra prêt à seconder les efforts réalisés par ses membres dans ce sens. Son rôle sera aussi décisif dans l'adoption de politiques propres à faciliter une libéralisation suffisamment progressive et à réduire les risques de crises financières et de difficultés liées à la balance des paiements.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité invite le Conseil d'administration à mener à bien ses travaux sur la proposition d'amendement aux articles du Fonds afin de faire de la libéralisation des mouvements de capitaux l'un des objectifs du Fonds, et à étendre, selon que de besoin, la compétence du Fonds en lui confiant des obligations soigneusement définies et rigoureusement appliquées dans ce domaine. Des garanties et des dispositions transitoires seront indispensables pour assurer le succès de ce projet ambitieux. Des modalités

/...

d'approbation souples devront être adoptées. Aussi bien pour l'élaboration d'un amendement aux articles du Fonds que pour sa mise en oeuvre, les obligations des membres en vertu d'autres accords internationaux seront respectées. Le Comité espère que, dans cette entreprise, une étroite coopération s'instaurera entre le FMI et les autres institutions.

5. Une libéralisation judicieuse des marchés des capitaux et un accès élargi à ces marchés devraient réduire la fréquence des appels aux ressources du Fonds et à d'autres formes exceptionnelles de financement. Le Comité reconnaît toutefois que, dans certaines circonstances, il pourrait être nécessaire de faire largement appel au financement du Fonds et d'autres sources. Le Fonds continuera de jouer un rôle décisif en contribuant à mobiliser un appui financier pour les programmes d'ajustement de ses membres. Pour cela, le Fonds continuera d'assurer son rôle central de catalyseur, tout en minimisant les risques qui s'y rattachent.

6. Compte tenu de l'importance d'une action décisive en faveur de ce nouveau régime mondial de libéralisation des mouvements de capitaux, le Comité, qui se félicite du très large consensus auquel sont parvenus les membres du Fonds au sujet de ces directives générales, invite le Conseil d'administration à examiner en priorité l'adoption de l'amendement nécessaire aux articles de l'accord instituant le Fonds.

APPENDICE II

Liste des participants à la réunion du Comité intérimaire

21 septembre 1997

Président

Philippe Maystadt, Vice-Premier Ministre, Ministre des finances et Ministre du commerce extérieur (Belgique)

Directeur général du FMI

Michel Camdessus

Membres ou suppléants

Ahmad Mohd Don, Gouverneur de la Banque Negara (Malaisie)
Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale (Arabie saoudite)
Erik Åsbrink, Ministre des finances (Suède)
Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
P. Chidambaram, Ministre des finances (Inde)
Carlo Azeglio Ciampi, Ministre du Trésor (Italie)
Peter Costello, Trésorier (Australie)
Dai Xianglong, Gouverneur de la Banque populaire de Chine
Rodrigo de Rato Figaredo, Deuxième Vice-Président et Ministre de l'économie et des finances (Espagne)
Marcel Doupamby Matoka, Ministre des finances, de l'économie, du budget et des prises de participation (Gabon)
Sergei Dubinin, Président de la Banque centrale de la Fédération de Russie
Roque B. Fernández, Ministre de l'économie, des travaux publics et des services (Argentine)
Abdelouahab Keramane, Gouverneur de la Banque d'Algérie
Sultan Bin Nasser Al-Suwaidi, Gouverneur de la Banque centrale des Émirats arabes unis
[Suppléant de Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État chargé des finances et de l'industrie (Émirats arabes unis)]
Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances (Brésil)
Justin C. Malewezi, Vice-Président et Ministre des finances (Malawi)
Gordon Thiessen, Gouverneur de la Banque du Canada (séance du matin) et James A. Judd, Vice Ministre adjoint chargé du commerce international et des finances, Ministère des finances (Canada) (séance de l'après-midi) (suppléants de Paul Martin, Ministre des finances du Canada)
Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et Ministre des finances (Luxembourg) (séance du matin) et Wolfgang Ruttenstorfer, Secrétaire d'État, Ministère des finances (Autriche) (séance de l'après-midi) (suppléants de Philippe Maystadt, Vice-Premier Ministre, Ministre des finances et Ministre du commerce extérieur de la Belgique)
Hiroshi Mitsuzuka, Ministre des finances (Japon)
Robert E. Rubin, Secrétaire au Trésor (États-Unis d'Amérique)

/...

Dominique Strauss-Kahn, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (France)

Kaspar Villiger, Ministre des finances (Suisse)

Theo Waigel, Ministre fédéral des finances (Allemagne)

Gerrit Zalm, Ministre des finances (Pays-Bas)

Observateurs

Yilmar Akyuz, Chef du Service des politiques macro-économiques et des politiques de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Andrew D. Crockett, Directeur général de la Banque des règlements internationaux

Yves-Thibault de Silguy, Commissaire responsable des affaires économiques et financières et des affaires monétaires de la Communauté européenne

Driss Jettou, Président du Comité du développement

Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Rilwanu Lukman, Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

Rubens Ricupero, Organisation des Nations Unies

Jesús Seade, Directeur général adjoint, Organisation mondiale du commerce

James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale
